

Compte-rendus des CSAL des 23 mai et 28 mai 2024

On écrit parce que la direction n'entend pas...

Toulouse, le 9 juillet 2024

Le DRFiP a introduit la réunion en revenant sur les **violences** qui ont eu lieu **dans la file d'attente** de la Cité administrative, envers un vigile qui est intervenu pour calmer un contribuable qui en est venu aux mains. Une plainte a été déposée auprès du procureur.

La CGT a rappelé sa demande qu'aucun agent des Finances publiques ne sorte des locaux, quelle que soit la configuration des sites (extérieur privé ou public). L'incident a eu lieu sur une partie domaniale et nos collègues ont été « à portée de baffe » de l'utilisateur surexcité. Nous avons exprimé au directeur que cette nouvelle intervention des représentants des personnels sur le sujet de la voltige à l'extérieur valait alerte et qu'il serait responsable si un-e agent-e était blessé-e dans une telle situation. Nous avons rappelé qu'une **fiche de signalement** a été déposée à la Cité administrative concernant la sécurité avant l'incident du 21 mai et que nous tenions à ce que cet élément soit mentionné au procès verbal de l'instance.

Réponses du président du CSAL aux déclarations liminaires

- Concernant vos interrogations sur les mouvements de mutations, des réunions RH vont avoir lieu localement pour confronter nos chiffres avec ceux de la centrale. Dans les réunions informelles de mutations (17 et 24 juin), nous présenterons ces éléments.
- Sur la jurisprudence de la Cour des comptes en matière de **responsabilité des gestionnaires publics** (RGP), la direction générale analyse l'arrêt. Je rencontrerai prochainement le procureur régional de la Chambre régionale des comptes à ce sujet. À mon niveau, si une décision est prise dans un service et suit la ligne managériale qui a été donnée par la DRFiP, je l'assumerai pleinement.
- Sur la **semaine en quatre jours**, ce n'est pas une provocation, il y a une proposition qui est sur la table et n'est pas totalement ficelé, le « produit » n'est pas définitif. C'est une proposition qu'il faudra préciser et le 10 juin, un CSAR apportera des précisions, que nous examinerons en Haute-Garonne. Si nous démarrons une expérimentation, cela ne se fera pas avant la fin septembre. **Je m'engage à ce qu'il y ait de la concertation.** « Ça ne se fera pas sans vous, mais je ne dis pas que ça se fera avec vous » (sic). À ce stade, il y a des collègues qui sont intéressés.
- Sur le SPF, nous devons faire un point sur les emplois avec la DG.
- Concernant les maisons France service, nous sommes associés à leur création et nous intervenons en fonction du lieu d'implantation de nos sites à proximité.
- Sur la vente de la Cité, le bâtiment D n'est pas inclus, il devrait se transformer en logement étudiant.

Sur les **effectifs**, la CGT a rappelé solennellement l'impact que ne manquera pas d'avoir le nombre massif d'emplois vacants ajouté aux suppressions d'emplois depuis 15 ans qui impacte fortement les missions et qui est générateur de risques psychosociaux (RPS) et de conflits internes dans de nombreux services. Les plannings n'arrivent plus à être tenus. Nous avons rappelé que six tentatives de suicides et deux suicides sont déjà comptabilisés sur le territoire cette année.

Réinstallation de la TTA/CAS à la nouvelle Cité administrative

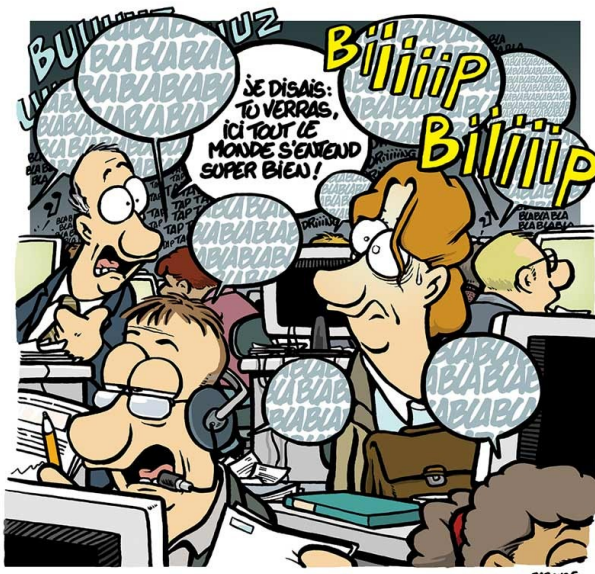
Il a été acté (très tardivement et contre l'avis des agents qui l'avaient exprimé sous la forme d'une consultation) par la direction locale que **le service des amendes** (trésorerie + Centre amendes

services) rejoindrait, mi 2025, le site de la nouvelle Cité administrative de Toulouse.

La DRFiP 31 a fait le choix d'installer le PRS sur le site de Ranguel et a « remplacé » ce service d'une vingtaine d'agents à la nouvelle Cité par le service TTA / CAS qu'elle dimensionne, pour l'avenir, à 80 agents. **Nous dénonçons, dès le démarrage du projet, l'étroitesse des locaux et donc de la surface par agents et voici que la DRFiP « rajoute » unilatéralement 60 collègues à caser dans ces locaux.**

L'ensemble des OS a dénoncé l'absence de réponse aux différents courriers adressés par les agents via les représentants des personnels à la direction générale, au délégué de la directrice générale et au DRFiP .

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a fait une intervention factuelle sur la situation. Il a rappelé qu'un des objectifs de la circulaire Borne sur l'immobilier de l'État est l'amélioration des conditions de travail. Il a également rappelé que concomitamment à la publication de cette circulaire, la norme AFNOR NF X 35-102, qui traite de la conception ergonomique des espaces de travail en bureaux, a fait l'objet d'une réécriture, qui a fait disparaître la notion de surface minimale préconisée (10 m²). De fait, cela supprime aux acteurs de prévention une de leurs principales bases de travail. Il a noté, sur les plans, qu'il y aurait des bureaux de 6 m² et a expliqué que **« si l'on essaie avec ces plans d'attribuer un bureau à chaque agent, ça ne rentrera pas »**. Cela lui a rappelé la situation du service de la redevance audiovisuelle aux Carmes dans lequel certains bureaux regroupaient 12 agents dans 60 m². À notre sens, **cela confirme le fait que le flex-office deviendra la norme dans les futurs locaux de la Cité administrative.**



« J'aurais dû m'habiller en noir, je porte le deuil de mon métier » dit l'ISST.

C'est par ces mots forts que l'ISST a poursuivi, exprimant son désarroi de ne plus pouvoir exercer utilement pour les personnels sa mission de conseil en santé et sécurité au travail. *« La « nouvelle » norme NFX 35-102 ne préconise plus de surface de référence par agent mais norme seulement la taille des bureaux (le bureau en tant que mobilier) par rapport à l'activité exercée. Par exemple, une activité nécessitant un double écran conseillera un bureau d'une certaine dimension. Ainsi, on peut avoir un bureau d'une surface de 5,40 m² qui respecte la « nouvelle » norme ergonomique »*. On a comme norme la taille des bureaux par rapport à l'activité exercée. Ainsi, on peut avoir des bureaux de 5,40 m² qui respectent les nouvelles normes ergonomiques.

La CGT a rappelé la préconisation de 15 m² pour les bureaux concentrant une activité téléphonique, ce qui est le cas du Centre amendes services. L'ISST a expliqué que cette norme était également devenue obsolète depuis la réécriture de la norme NFX 35-102.

Le DRFiP a précisé que *« l'installation dans la future Cité se ferait pour les amendes mi 2025, soit dans environ un an et trois mois. La DRFiP va conduire différents travaux et tous les avis sont précieux. Le scénario de l'arrivée de la TTA CAS résulte de l'étude immobilière. L'esprit dans lequel nous faisons cela est un aménagement dans les meilleures conditions possibles et la création d'un accueil physique, que l'on fera quand le moment sera opportun. On va faire un projet concerté, on ne sera pas à 15 m², on va aussi respecter l'écologie. »*

La réunion a été interrompue par une délégation de huit collègues de la TTA/CAS. Ils sont venus rappeler au DRFiP qu'ils n'ont jamais eu les réponses à leurs différents courriers. De même que l'expression de leur refus de déménager à la nouvelle Cité administrative n'a fait l'objet d'aucun retour de la DRFiP.

Un des collègues de la délégation s'est longuement exprimé :

« J'ai appris que les amendes étaient une priorité nationale, cela fait 20 ans que je travaille dans ce service et je ne vois pas comment le projet que vous présentez va être possible à la Cité administrative, dans les locaux que vous présentez aujourd'hui. Actuellement on répond à 6 % des appels. Si vous nous fournissez 10 agents de plus au CAS, on va passer à 8 % et ça ne résoudra rien et l'accueil physique sera en conséquence... [...] »

« Vous n'aurez pas les effectifs suffisants pour assurer un accueil dans de bonnes conditions »

À quoi M. Perrin a répondu : « Nous allons rajouter des effectifs à la TTA pour assumer l'accueil physique au regard de ce qui se fait ailleurs. » !!!

Le collègue : « vous allez les prendre au CAS ? »

Le DRFiP : « La DG n'a pas encore tranché que les effectifs ne seraient pas séparés entre TTA et CAS. Nous prendrons les emplois au SIP Cité, Mirail... ».

Le collègue : « J'ai consulté les plans, je vous dis que matériellement parlant, ce n'est pas tenable. Nos problèmes seront au final les vôtres. Vous n'avez pas appréhendé les problèmes d'amendes. Si je me présente aux amendes, je ne serai pas dans le même état d'esprit qu'à la place Occitane. Il me faudra une réponse. La matière amende est une matière particulière. **Comme c'est parti, je sais que ça se passera mal.** C'est important que vous preniez en compte la spécificité de la mission amendes. Pour ça, il faut que les conditions d'emplois et de travail soit optimales. On a déjà eu une étude ergonomique qui n'a rien donné. **Concernant la qualité sonore des appels, la prise en compte des exigences de la téléphonie, cela conduira des agents à tomber malade, voire en burn-out** ».

La conclusion du DRFiP a été grandiose : « Toutes les questions que vous posez sont remontées à la DG »...

La CGT a demandé la communication du dossier d'installation du service d'Épinal.

Antenne SIE d'Agen – Pourquoi ?

Le monde des Bisounours selon les documents fournis par la direction qui ne traitent pas de la réalité des services, des conditions de travail et de l'efficacité des missions !

Cette antenne a été créée en dépit du bon sens, sur **commande de la Centrale !**

Un caprice de la direction générale avec la DRFiP 31 comme bonne élève.

Il s'agissait d'implanter des emplois dans le cadre de la démétropolisation, en les transférant de la métropole de Toulouse vers Agen sans étude en amont des conséquences sur la qualité des missions.

Des pas à pas transmis à des collègues, pour la plupart, novices dans ce métier, en les formant petit à petit avec une montée en puissance de leurs charges.

Rappelons que ce ne sont pas moins de 52 emplois (A, B et C) qui ont été supprimés ou transférés, en 4 ans, des SIE de la Haute-Garonne (prélèvement centre de contact de Pau et antenne du SIE), avant même le transfert des charges !

Les GT mis en place n'ont pas pris en compte toute la chaîne de travail. Ainsi, à aucun moment, il n'y est fait mention de l'impact sur le recouvrement et le contrôle !

Et que dire de la notion d'interlocuteur fiscal unique ! Quand on voit la multiplicité des interlocuteurs sur un seul et même dossier ! Quand parlons-nous de nos conditions de travail, de nos missions, de l'efficacité du service public ! Rien de concret, les missions des SIE auraient mérités qu'on s'y penche de manière plus concrète. Il y a une perte des connaissances et de sens au travail. Ce qui est le quotidien de tous les agents dans tous les services dorénavant.

Dans le même temps, la DDFiP du 47 gère désormais la pénurie des emplois de l'antenne.

Résultats : 7 départs et 5 arrivées ! L'antenne se retrouve désormais en sous-effectif avec des charges qui augmentent ! Quel sera l'impact sur les SIE du 31 qui se voient repositionner sur les missions CFE / DRCTVA / quitus. Comme pour les SIP, le SIE de demain est en marche !

Bientôt, comme en SIP, les agents devront venir en renfort de l'antenne !!!

Non, la direction ne se moque pas des agents du SIP de Saint-Gaudens...

Le CAL du 23 mai était reconvoqué le 28 mai sur le point « Adaptation des horaires d'ouverture au public des services de gestion comptable lorsque, sur la même commune, des agents du SIP tiennent des permanences au sein d'un Espace France Services »

Vous trouverez, via le lien ci-dessous, la déclaration liminaire des représentants CGT :
https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/liminaire_reconvocation_du_28_mai_2024.pdf



En répondant à notre déclaration liminaire, le responsable du Pôle PPR a « un petit peu dérapé » sur le sujet de la pétition que nous avons remise au nom des collègues du SIP de Saint-Gaudens concernant une nouvelle tâche qui leur incombe : la tenue de l'accueil de premier niveau du site de Saint-Gaudens et la gestion du terminal de paiement électronique (TPE), qui se déroulera dans un modulaire pendant la durée des travaux à l'accueil (<https://31.cgffinancespubliques.fr/interpellations/article/petition-des-agentes-et-agentes-de-saint-gaudens-pas-d-effectif-pas-de-formation>)

Ce qui a « chafouiné » notre directeur RH, c'est le fait que les agents aient osé demander si la climatisation serait présente dans le modulaire !!! Quand nous lui avons fait remarquer que lors du CSAL initial, nous lui avons posé la même question et qu'il avait répondu qu'il n'avait pas la réponse et qu'il allait vérifier, il s'est emporté, en maugréant que « *cela faisait un an que des réunions étaient organisées et que la plupart des agents y avaient participé et étaient donc au courant de tout cela* ». Nous lui avons gentiment fait remarquer que les collègues, outre la problématique de climatisation, évoquaient également, dans la pétition, l'absence de formation mise en place et le manque d'effectif. En effet, au 17 juin, aucun personnel supplémentaire ne viendra implémenter l'effectif du SIP pour accomplir cette mission supplémentaire (et probablement pas plus au 1^{er} septembre prochain...). Et c'est là que M^{onsieur} le DRH s'est énervé en prononçant une phrase que, par décence, nous ne reproduisons pas ici.

La délégation CGT a demandé à ce que cette phrase, d'une rare intelligence, soit mentionnée au procès verbal et a constaté, qu'à quelques minutes du démarrage d'une réunion de présentation d'une « convention sur le dialogue social » dans le département, la DRFiP avait de drôles de méthodes de discussion...

Pour revenir dans le concret, **la direction n'a évidemment pas apporté de réponse sur les questions relatives à la mission supplémentaire sans personnel supplémentaire** ainsi qu'à la formation à ce nouveau poste, et notamment au TPE qui sert notamment pour les produits locaux.



Le directeur a repris la main en regardant d'un œil torve son camarade directeur de pôle et a affirmé qu'il répondrait aux personnels que nous remercions par avance de nous tenir informé-es des suites qui ne manqueront pas d'être données à leur interpellation.

Sur le sujet de la re-convocation, bien évidemment la DRFiP 31 n'apportait pas d'éléments nouveaux, et bien évidemment, l'ensemble des OS a voté contre le projet, ce qui ne l'empêchera, malheureusement pas, d'être appliqué en l'état.

La CGT a relancé la direction en date du vendredi 5 juillet au sujet de Saint-Gaudens, sans réponse à ce jour. Non, la DRFiP 31 ne se moque pas des personnels de Saint-Gaudens !!!

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgffinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgffinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)